



Point d'avancement des actions menées par Coutances mer et bocage

Assemblée Générale ASA Vivre avec la mer

26 juillet 2023 – 10 H 00

Montmartin-sur-Mer



ORDRE DU JOUR



Système d'Endiguement Sud Sienne



Actions complémentaires de gestion des inondations



Rechargements en sable



Programme d'actions de prévention des Inondations (PAPI)

PRÉSENTATION DU FUTUR SYSTÈME D'ENDIGUEMENT SUD SIENNE



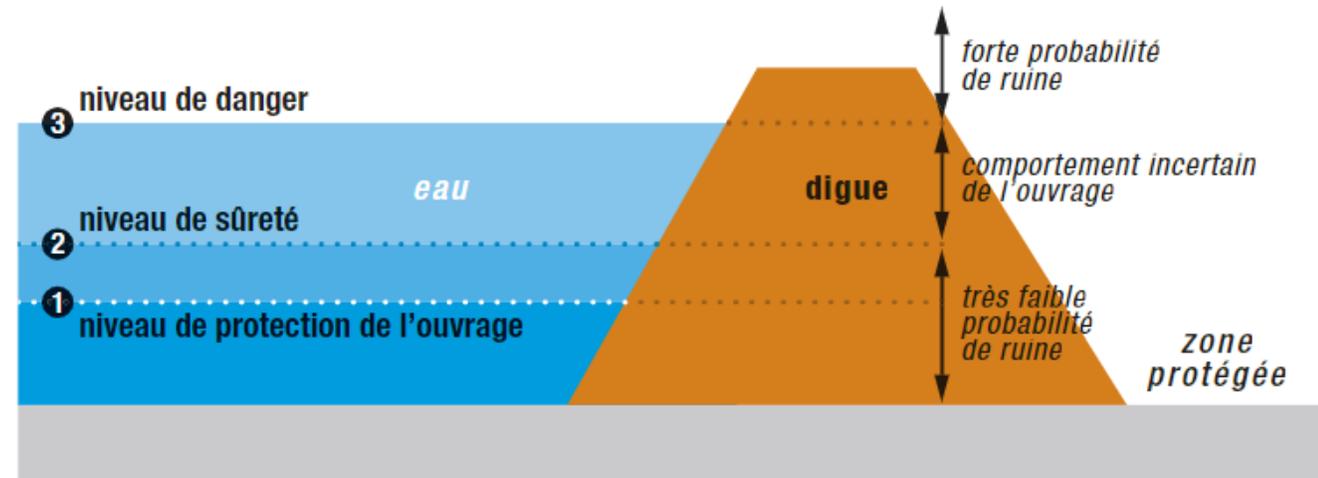
LE SYSTÈME D'ENDIGUEMENT

Le décret Dignes de 2015 instaure la notion de système d'endiguement

- Ensemble cohérent d'une ou plusieurs digue(s) et éventuellement d'autres ouvrages associés ;
- Défend une « zone protégée » jusqu'à un niveau « niveau de protection » établi ;
- Protection contre les inondations et/ou submersions ;
- Soumis à autorisation administrative ;
- Caractéristiques des SE sont définies dans le cadre d'une étude de dangers.



La définition des systèmes d'endiguements fait partie de l'item 5 de la compétence GEMAPI rendue obligatoire par l'article L.211-7 I bis du Code de l'Environnement.



① ② ③ Données techniques issues de l'Étude de dangers. Le niveau de protection de l'ouvrage ne peut pas être supérieur au niveau de sûreté.

DEFINITION DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT DU TERRITOIRE

ACTUELLEMENT 2 types d'ouvrages sur le territoire de Coutances mer et bocage

- Ouvrages de défense contre la mer **classés B** : protection de 3 000 à 30 000 personnes en zone protégée
 - Communes de Hauteville-sur-Mer et Montmartin-sur-Mer

	OUVRAGES - PROPRIÉTÉ COMMUNALE	OUVRAGES - PROPRIÉTÉ ASA
ENTREE EN VIGUEUR COMPETENCE GEMAPI	TRANSFERT au 01/01/2018 avec compétence GEMAPI : communauté de communes	MAINTIEN gestion ASA au 1 ^{er} janvier 2018
OUVRAGES CONCERNES	Digue des Garennes Digue de la porte-à-flot	Digue de Hauteville Digue de Montmartin

- Ouvrages de défense contre la mer **non classés**
 - Les autres communes de Coutances mer et bocage

PRIORISATION DE LA DÉFINITION DES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT DU TERRITOIRE

1. Déclaration du SE Annoville / Hauteville-sur-Mer / Montmartin-sur-Mer

- Etude de dangers en cours
- Etude de maîtrise d'œuvre du futur SE en cours

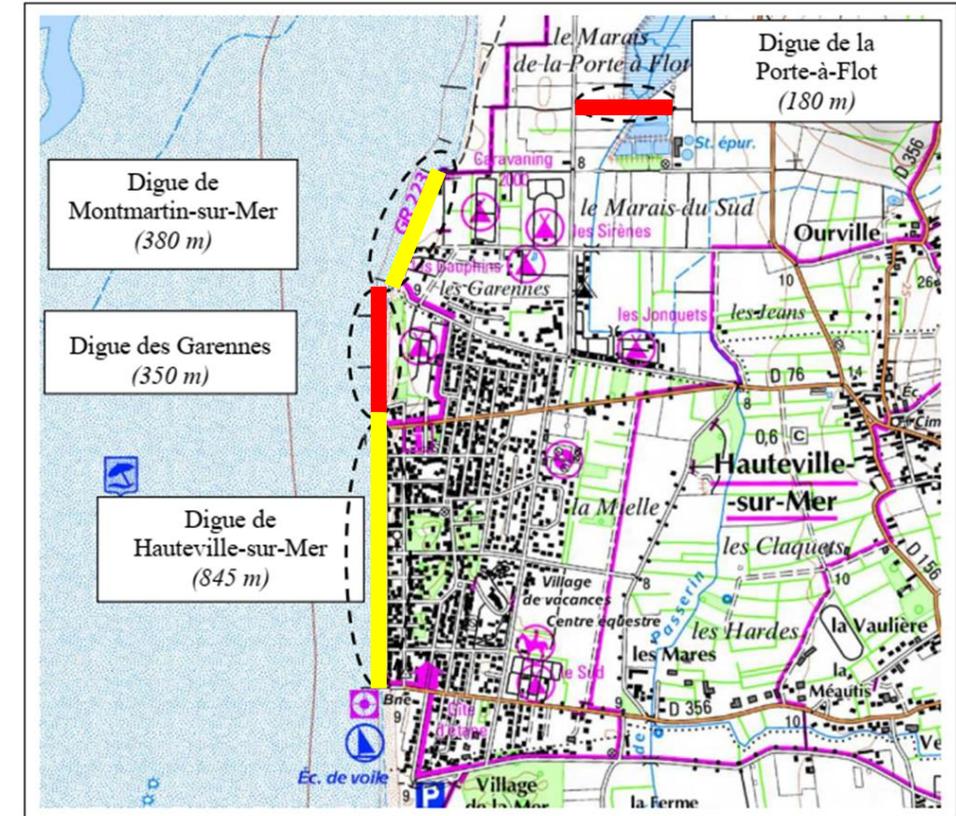
2. Interrogation et préfiguration des autres SE du territoire communautaire

- Blainville-sur-Mer
- Agon-Coutainville
- Regnéville-sur-Mer
- Anneville-sur-Mer / Gouville-sur-Mer

LE SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DE ANNOVILLE / HAUTEVILLE-SUR-MER / MONTMARTIN-SUR-MER

Le périmètre d'étude comprend 4 ouvrages classés B

	DIGUE DE HAUTEVILLE	DIGUE DES GARENNES
LONGUEUR	845 m	350 m
CONSTITUTION	Digue et enrochements	Dune et enrochements
GESTIONNAIRES	ASA Vivre avec la mer	Coutances mer et bocage
PROPRIÉTAIRES	ASA Vivre avec la mer	Commune de Hauteville-sur-Mer
	DIGUE DE MONTMARTIN	DIGUE DE LA PORTE A FLOT
LONGUEUR	380 m	180 m
CONSTITUTION	Digue et enrochements	Talus sableux
GESTIONNAIRES	ASA Vivre avec la mer	Coutances mer et bocage
PROPRIÉTAIRES	ASA Vivre avec la mer	Commune de Montmartin-sur-Mer



Décembre 2022 :

=> Périmètre arbitré par les élus de Coutances mer et bocage

PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE



ANALYSE et **EVALUATION** du risque



DEFINITION de mesures de réduction du risque



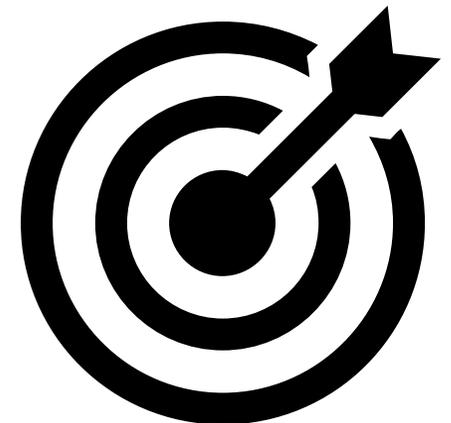
DETERMINATION du système d'endiguement



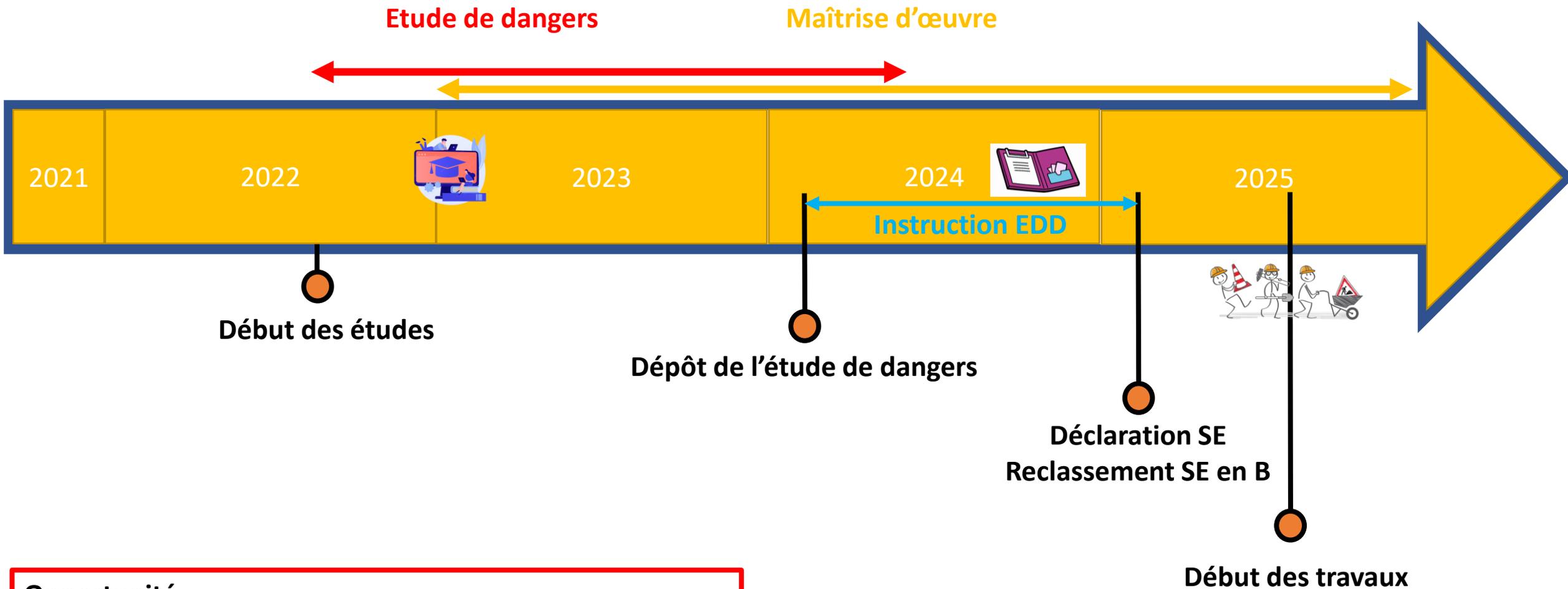
AUTORISATION du système d'endiguement



MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE



PLANNING DE L'ACTION



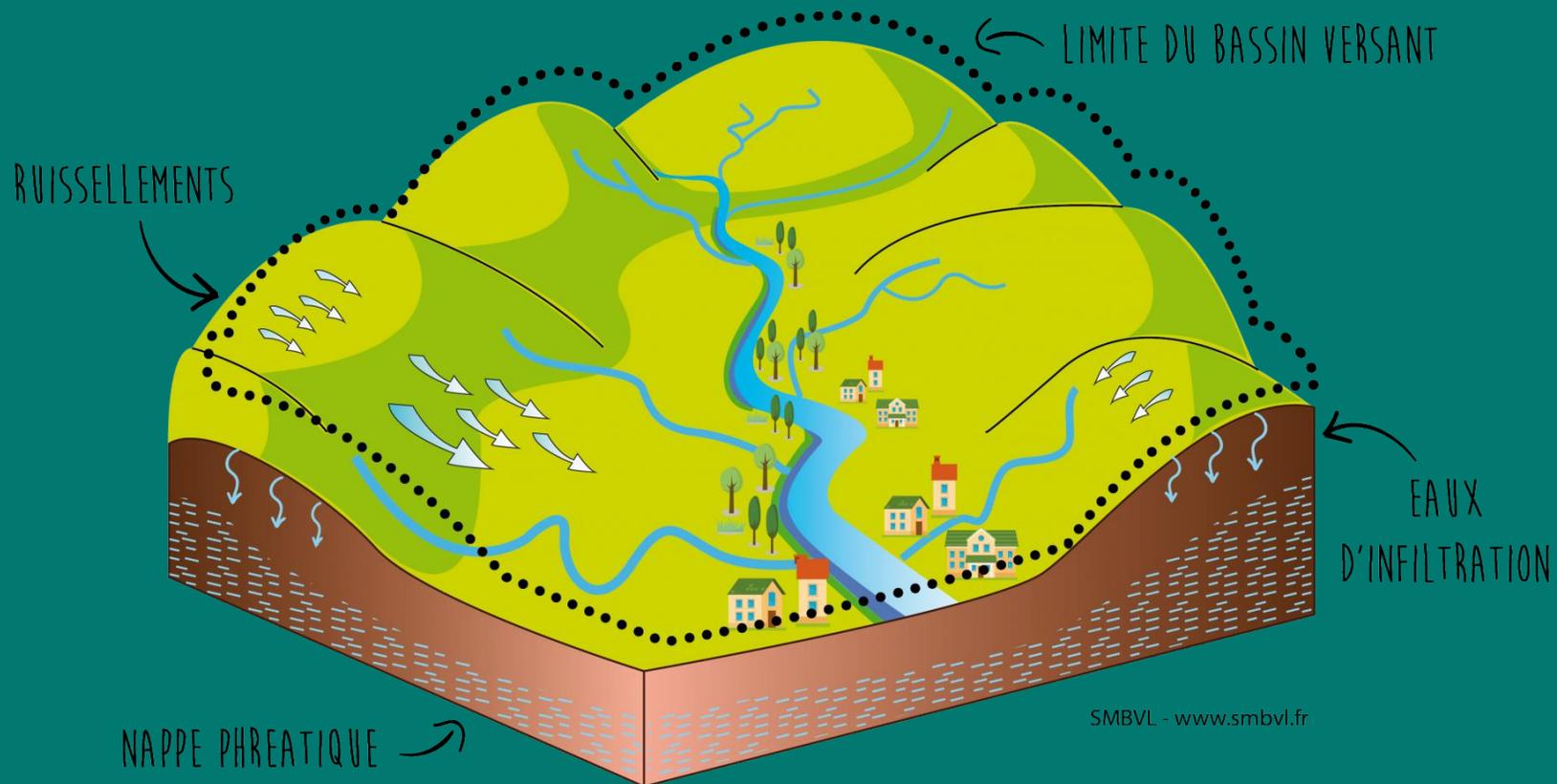
Opportunité

⇒ 1 seul groupement de BE du début à la fin des études

ACTIONS COMPLEMENTAIRES

-

MILIEUX AQUATIQUES ET GESTION DES INONDATIONS



CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT – CTEC 2022 - 2024

- XI° Programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) → CTEC
 - Outil de **programmation d'actions** entre Agence de l'Eau et EPCI
 - Priorisation selon **diagnostic AESN**
- Mise en œuvre d'actions sur les milieux aquatiques
 - Enjeu 1 – Amélioration de la Qualité des Eaux Littorales
 - Enjeu 2 – Atteinte du bon état écologique des cours d'eau
 - Enjeu complémentaire dans le cadre de la compétence GEMAPI
 - *limiter les inondations, l'érosion des sols et le ruissellement*

COURS D'EAU – ZONES BLANCHES

- **Etat des lieux et diagnostic** – finalisés
- **Définition stratégie territoriale**
(*déclinaison des enjeux, objectifs, priorisation*) – finalisés
- Elaboration du **programme d'actions de restauration** sur les secteurs prioritaires CTEC 2022-2024 – finalisé et arbitré

- **Mise en œuvre opérationnelle des actions non soumises à la loi sur l'eau**

- **Secteurs prioritaires** : BV Passevin + BV Siame

- **Travaux prioritaires** :

- ✓ Entretien de la ripisylve
- ✓ Mise en défens des berges
- ✓ Mise en place de points d'abreuvements



Tronçon bâché sur **Le Passevin**

- **Prospectives 2024**

- Mise en place opérationnelle des actions de restauration soumises à la loi sur l'eau



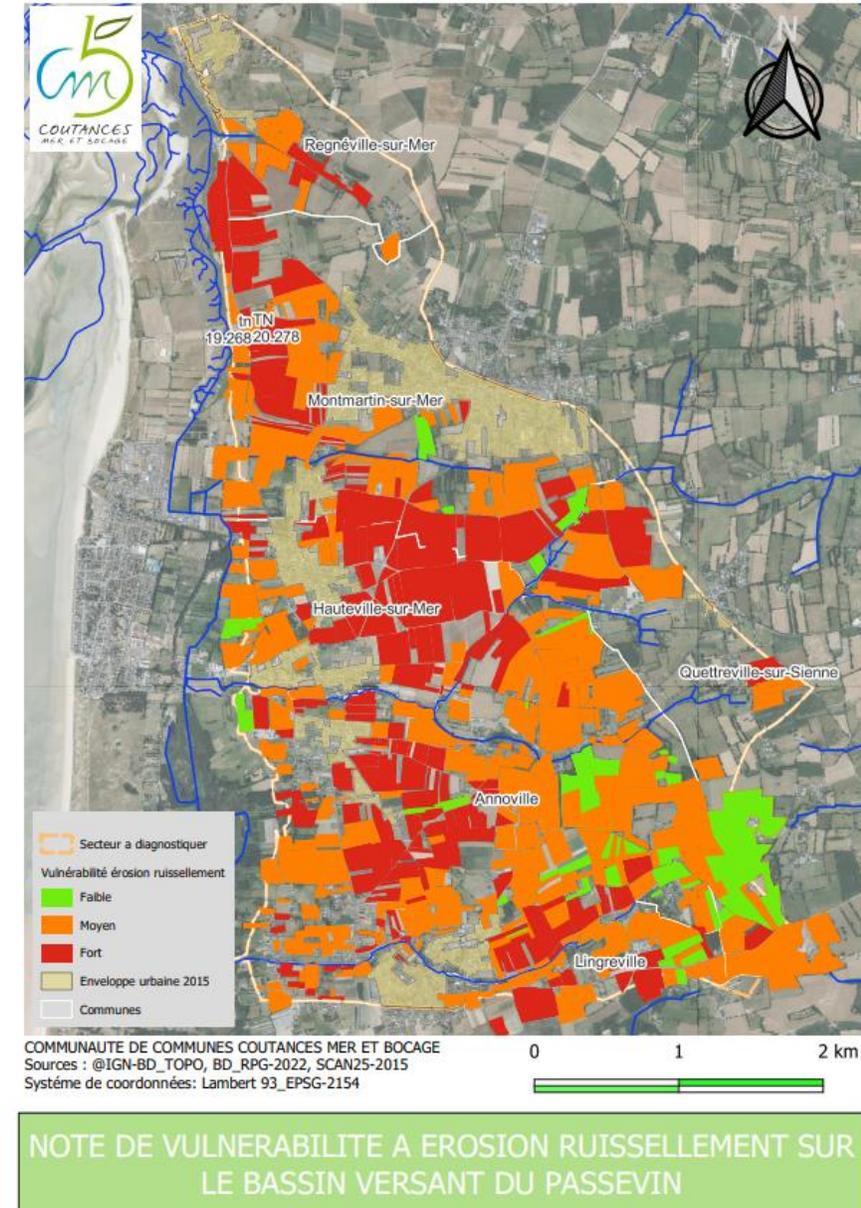
BOCAGE – BASSIN VERSANT DU PASSEVIN

DIAGNOSTIC

- **Etat des lieux et diagnostic** (*environ 1530 ha*) – finalisés
- **Programme d’actions de restauration** sur les secteurs priorités CTEC 2022-2024 – en cours

TRAVAUX

- **Travaux hiver 2022**
 - Environ 1 km de talus constitué
 - 1400 plants
- **Travaux hiver 2023**
 - Environ 3 km de talus envisagé
 - 6000 plants
 - 12 entrées de champs



RECHARGEMENTS EN SABLE – OUVRAGES CLASSES



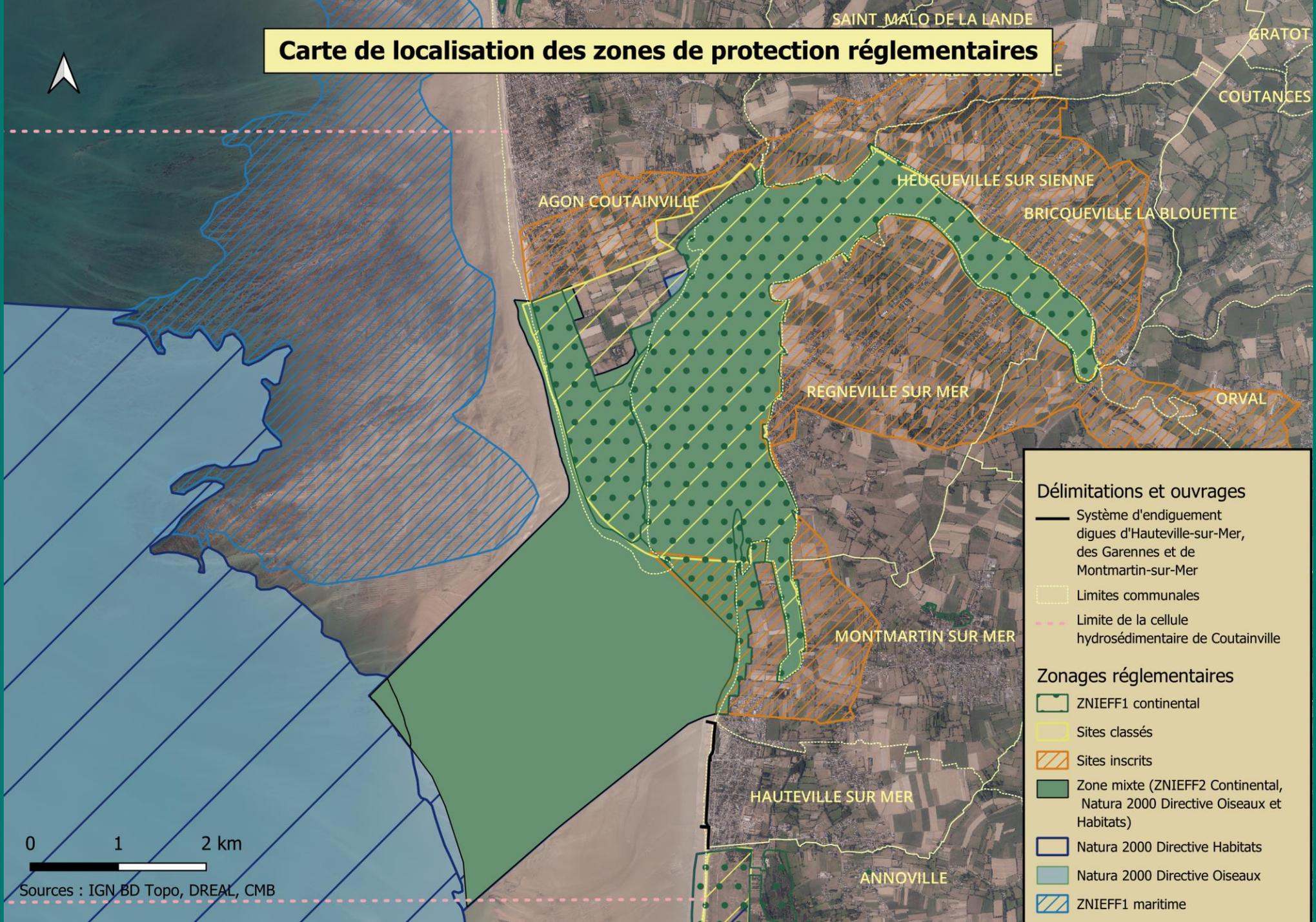
PRESENTATION DES PROJETS DE RECHARGEMENT EN SABLE

2 PROJETS DE RECHARGEMENT EN SABLE

Délai mise en œuvre	Court terme – « urgence »	Moyen terme – pluriannuel
Durée de mise en œuvre du programme	1 à 2 mois	10 ans
Nature	Rechargement ponctuel	Plan de Gestion Sédimentaire Pluriannuel
Localisation	Digue de Hauteville-sur-Mer	Système d'endiguement – secteur maritime <i>A définir</i>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Eviter l'affouillement et la déstabilisation de l'ouvrage• Maintenir le niveau de protection pour les enjeux situés en arrière	<ul style="list-style-type: none">• Retrouver un profil de plage permettant le déferlement des vagues en bas d'estran• Préserver les ouvrages et éviter leur ruine prématurée• Maintenir dans le temps le niveau de protection pour les enjeux situés en arrière



Carte de localisation des zones de protection réglementaires



Délimitations et ouvrages

- Système d'endiguement digues d'Hauteville-sur-Mer, des Garennes et de Montmartin-sur-Mer
- - - Limites communales
- - - Limite de la cellule hydrosédimentaire de Coutainville

Zonages réglementaires

- ZNIEFF1 continental
- Sites classés
- Sites inscrits
- Zone mixte (ZNIEFF2 Continental, Natura 2000 Directive Oiseaux et Habitats)
- Natura 2000 Directive Habitats
- Natura 2000 Directive Oiseaux
- ZNIEFF1 maritime

0 1 2 km

Sources : IGN BD Topo, DREAL, CMB

METHODOLOGIE DE L'ETUDE ET PREMIERS RESULTATS

OBJECTIFS : Définition des besoins (*digue Hauteville-sur-Mer, les Garennes et de Montmartin-sur-Mer*)
et du stock sédimentaire disponible (*quantité et qualité*)



Caractérisation des gisements sédimentaires

↳ *Accompagnement des services de l'Etat*

- Localisation
- Détermination surface et profondeur
- Granulométrie (*grossier à moyen*)



Relevés du niveau de plage en pied d'ouvrage et détermination du seuil d'enfouissement de la digue d'Hauteville-sur-Mer

↳ *Points les plus bas sur Hauteville-sur-Mer*



Définition d'un programme de rechargement à court terme *Projection de renouvellement du haut de plage à 4,75m NGF d'altimétrie*



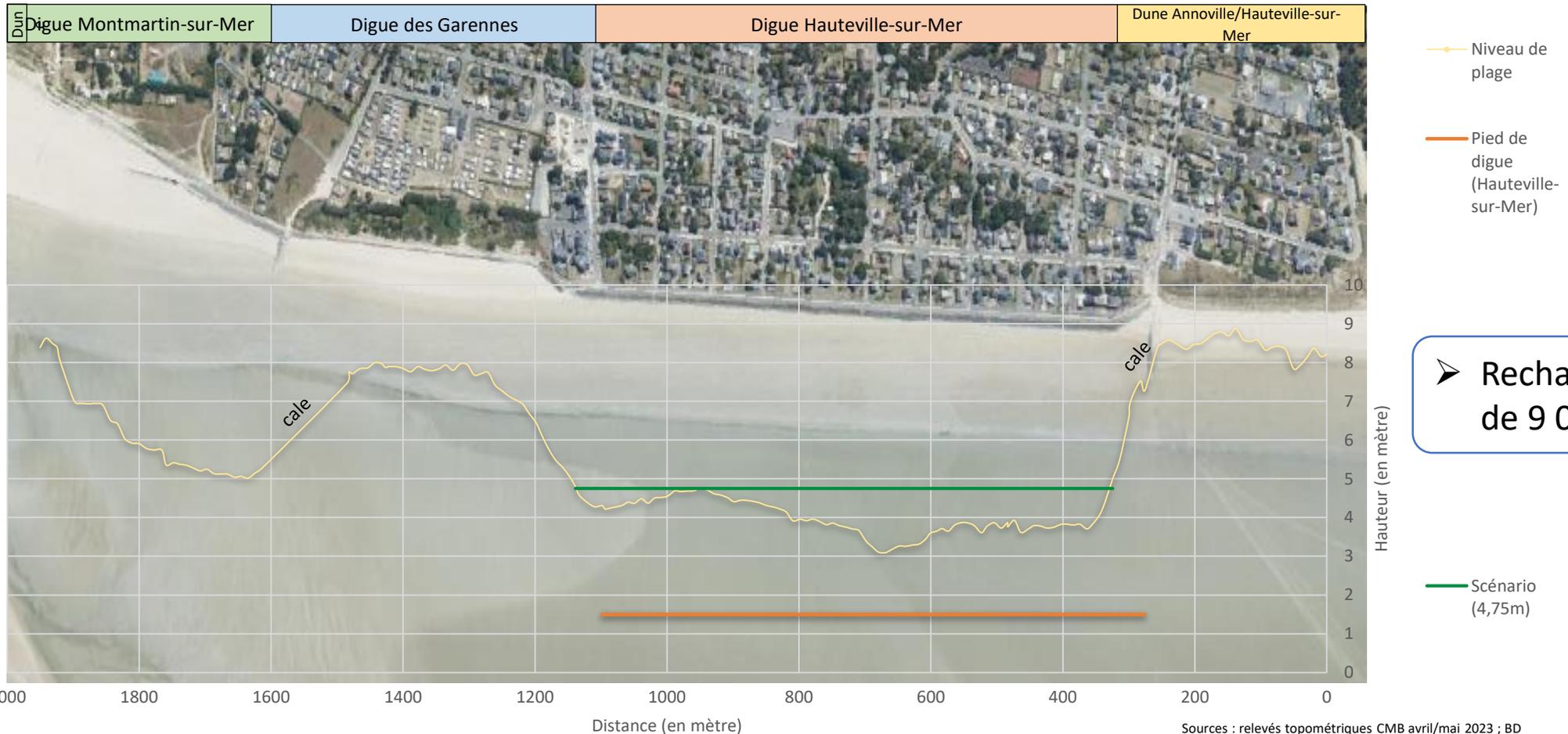
Analyses complémentaires : distance et accessibilité (*transport sédimentaire*)



Définition d'un programme de rechargement à court terme

Projection de renivellement du haut de plage à 4,75m NGF d'altimétrie

Profil altimétrique en long du niveau de plage en pied de digue/dune de Annoville/Hauteville-sur-Mer à Montmartin-sur-Mer (2023)



➤ Rechargement en sable de 9 000m³ / 10 000m³

Sources : relevés topométriques CMB avril/mai 2023 ; BD Ortho IGN

PROJETS DE RECHARGEMENT EN SABLE - REGLEMENTATION

2 PROJETS DE RECHARGEMENT EN SABLE

Délai mise en œuvre	Court terme – « urgence »	Moyen terme – pluriannuel
Localisation	Digue de Hauteville-sur-Mer	Système d'endiguement – secteur maritime <i>A définir</i>
Phase Règlementaire	Un formulaire d'urgence (<i>EISH</i>) + Dépôt dossier technique justificatif	Analyse biochimique du sable, dossier loi sur l'eau, incidence Natura 2000 et évaluation environnementale
Avancement dossier réglementaire	En cours	En cours
Temps d'instruction par les services de l'Etat	Quelques mois	1 an
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	Hiver 2023	2025

- ECHANGES EN COURS avec les services de l'Etat (*DDTM 50 / DREAL*)
- Programmes de rechargement soumis à VALIDATION des services de l'Etat

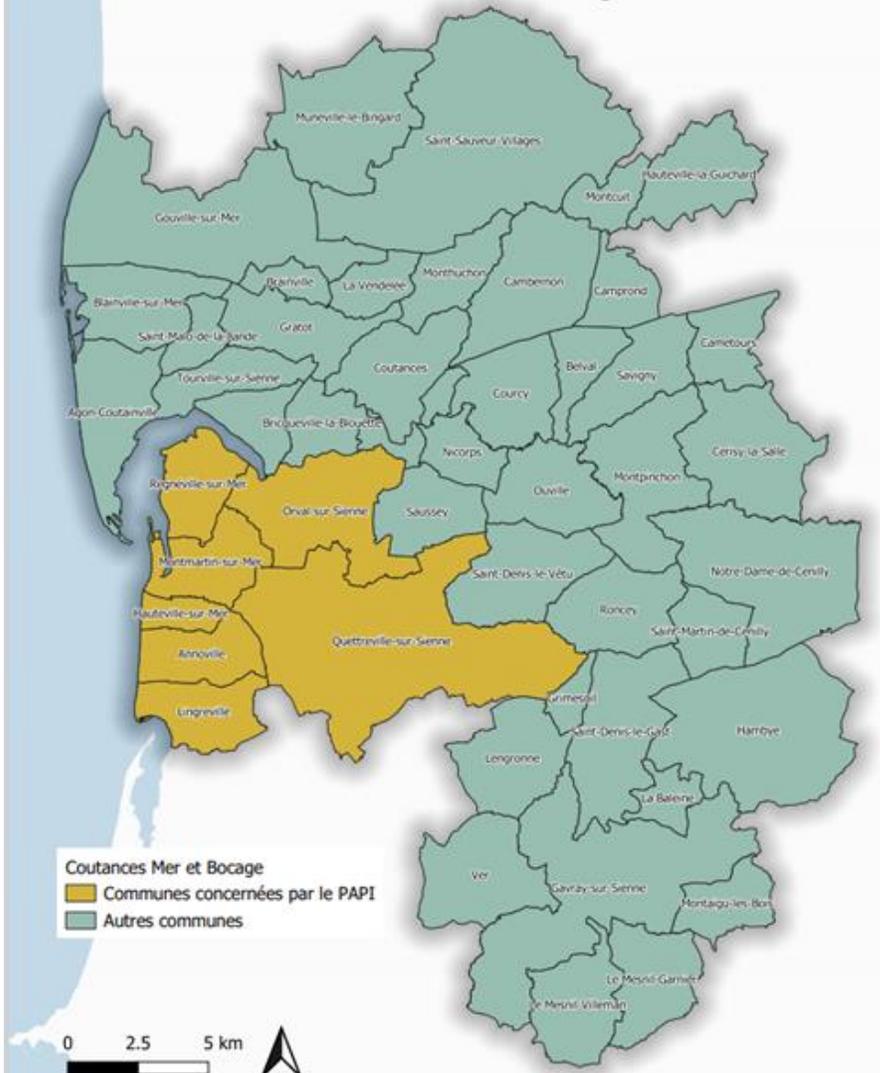


PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS



PRESENTATION DU PAPI

Périmètre du PAPI au sein de la
Communauté de communes de
Coutances Mer et Bocage



Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

- ✓ Dispositif permettant la mise en œuvre d'une politique globale de gestion des inondations à une échelle cohérente
- ✓ Subventionné par les services de l'Etat et partenaires financiers (AESN, Département, etc.)

Projet porté par la communauté de communes de Coutances mer et bocage

Maîtrise d'ouvrage plurielle répartie sur 7 axes et 19 actions

2012

Lancement
de la
réflexion

2017

Labélisation

2019

Mise en
œuvre

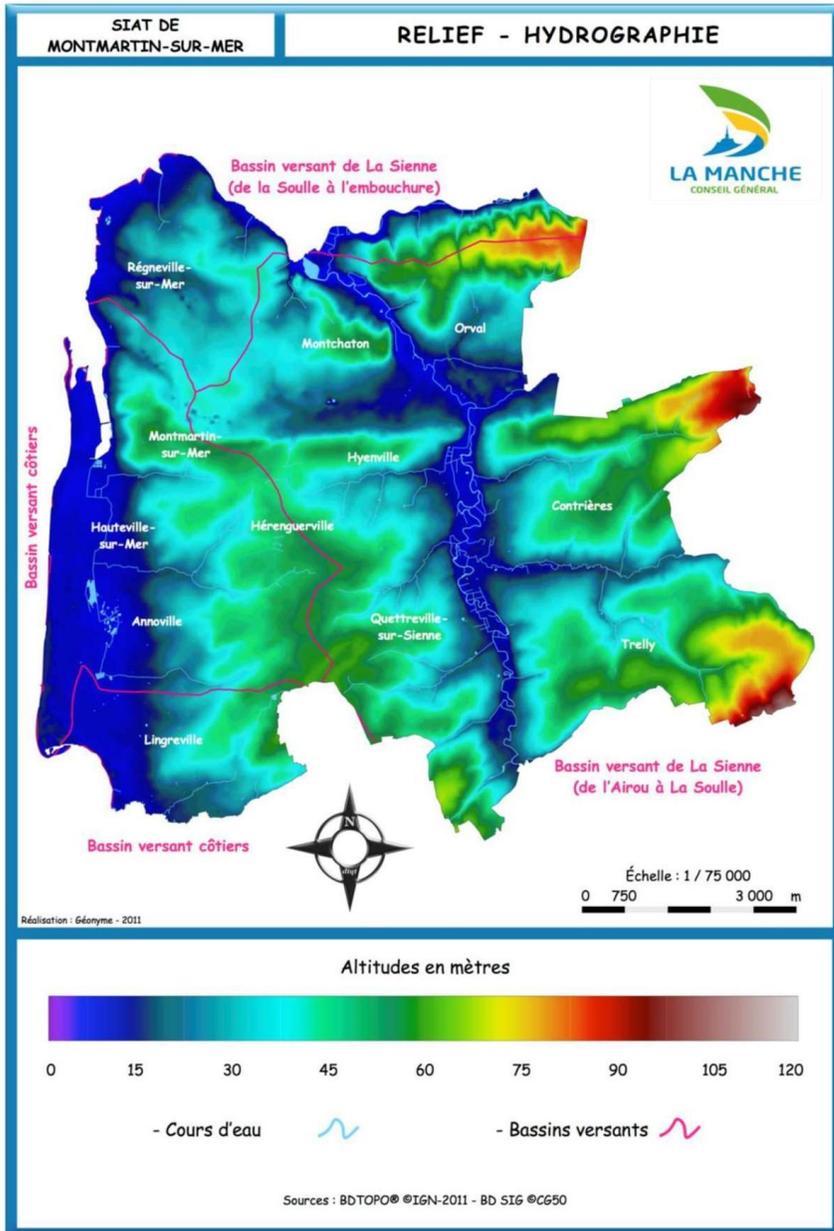
2024

Date de
fin
initiale

2026

Date de
fin après
avenant

OBJECTIFS DU PAPI



Intervention sur un périmètre cohérent

- ✓ N'est pas limité par les frontières administratives des communes
- ✓ S'adapte à un territoire étroitement lié à la présence de l'eau
- ✓ Etablit une cohérence d'ensemble sur son périmètre d'action

Comprend des actions variées pour faire face aux risques selon plusieurs approches

- ✓ Connaissance scientifique
- ✓ Sensibilisation
- ✓ Surveillance
- ✓ Réponse opérationnelle
- ✓ Réduction de la vulnérabilité
- ✓ Protection contre les inondations

LES GRANDS AXES DU PAPI



AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

AXE 1 : CONNAISSANCE ET CONSCIENCE DU RISQUE



AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

AXE 2 : LA SURVEILLANCE ET LA PREVISION DES CRUES



AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

AXE 3 : L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE



AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

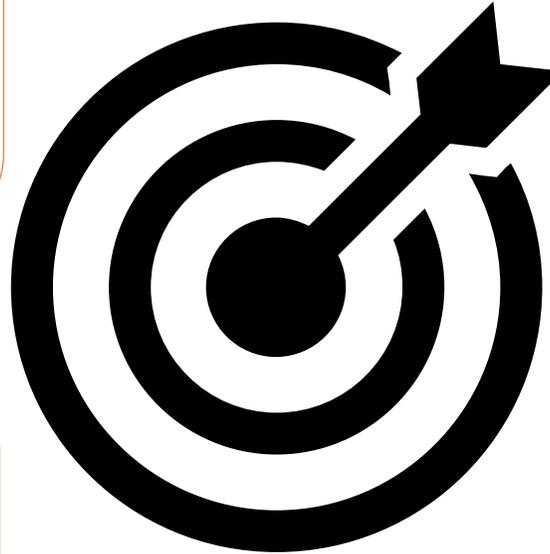
LES OBJECTIFS ATTEINTS EN 2022

Relancer la dynamique PAPI

- ✓ Conforter le lien entre les partenaires du PAPI
- ✓ Définir les interlocuteurs PAPI au sein de chaque organisme
- ✓ Mettre en place des groupes de travail réguliers

Avancer opérationnellement

- ✓ Finaliser les actions préalablement lancées
- ✓ Lancer les actions conformément au rétroplanning



Mettre à jour la méthodologie

- ✓ Revoir la méthodologie de travail PAPI
- ✓ Mettre à jour le rétroplanning
- ✓ Redéfinir et mettre à jour les différentes actions avec la réglementation en vigueur et les évolutions du terrain

REALISATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION-CADRE SUITE AUX ACTIONS MENEES EN 2022



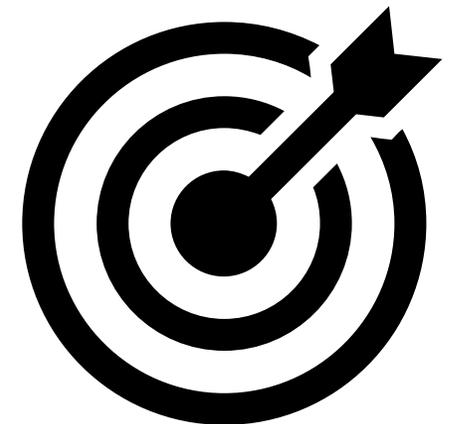
Étendre la durée du PAPI jusqu'au 24 octobre 2026



Ajuster le plan de financement du PAPI



Mettre à jour les informations du PAPI



LES GRANDES THÉMATIQUES DE 2023



Suivre l'avancé des études en cours



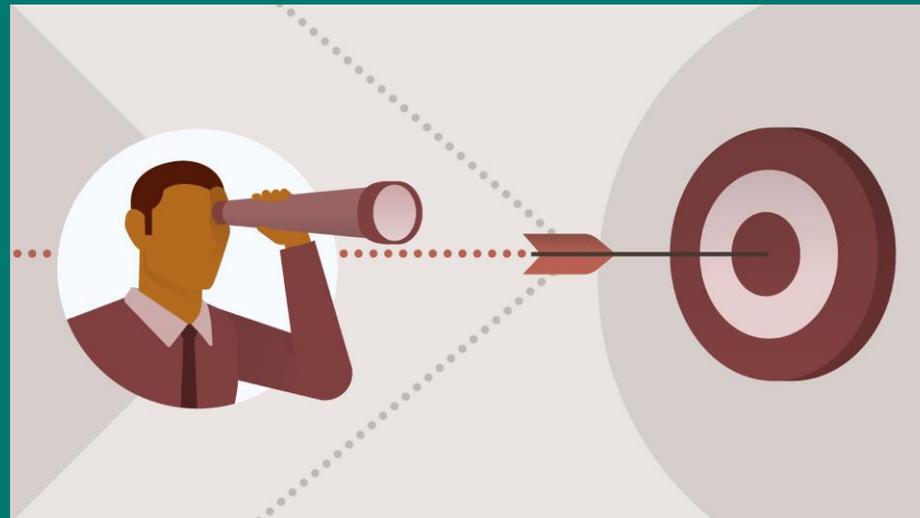
Avancer sur et/ou finaliser les actions de communication



Travailler sur les actions communales



FOCUS SUR LES ACTIONS DU PAPI



ACTION 1.06 : ÉLABORATION DES DICRIM ET INTÉGRATION DE PRÉCONISATIONS RELATIVES À L'ÉLABORATION DE PFMS

LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

- Informe sur les risques naturels et technologiques affectant le territoire communal
- Informe sur les consignes de sécurité par risque

MONTMARTIN-SUR-MER



DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL

Sur les

RISQUES MAJEURS

Carte des risques à Montmartin-sur-Mer

Sur la carte, l'intégralité de la commune est également exposée au risque radon ainsi qu'à un risque sismique relativement faible.

La vigilance météo

Météo France met à disposition une carte de territoire métropolitain actualisée deux fois par jour. Elle informe avec un code couleur de la présence de dangers météorologiques dans chaque département.

- Verte :** Pas de vigilance particulière
- Jaune :** Soyez attentif à votre pratique des activités sensibles aux risques météorologiques en espérant une crise
- Orange :** Soyez très vigilants, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus
- Rouge :** Une vigilance accrue s'impose, des phénomènes météorologiques exceptionnels sont prévus

Le système d'alerte

L'alerte permet de prévenir la population d'un danger immédiat via des sirènes. Le début de l'alerte sera donné par un son modulé montant et descendant, et sonnant trois séquences d'une minute et quarante et une secondes. La fin de l'alerte, ainsi qu'elle, sera donnée par un signal continu de trente secondes. Lors de l'alerte, les chaînes de radio et de télévision autorisées donnent systématiquement des informations sur les consignes à appliquer.

Les gestes qui sauvent en cas d'inondation

Une inondation est une montée du niveau des eaux plus ou moins rapide sur une zone habituellement hors d'eau. Elles peuvent être dues à une augmentation du débit d'un cours d'eau, à un fort ruissellement d'eau de pluie, une submersion marine ou à des remontées de nappes d'eau souterraines. Ces phénomènes sont principalement provoqués par de fortes pluies et des tempêtes.

Avant l'évènement

- Surveiller la météo si vous vivez en zone à risque
- Se munir d'une radio à pile
- Faire des réserves de nourriture d'eau et de médicaments
- Couper le gaz et l'électricité
- Garer sa voiture hors zone inondable
- Prévoir des passages en bois pour bloquer les entrées d'eau en cas de fortes pluies et fortes hautes
- Placer les panneaux électriques à l'abri de la montée d'eau
- Installer des clapets anti-retour sur les condamnations pour éviter la remontée d'eau

Pendant l'évènement

- Rester informé par radio dès le début de l'alerte
- Couper le gaz et l'électricité
- Mettre hors d'eau les meubles, poêles, objets de valeur et produits polluants
- Rester chez vous ou vous rendre près à évacuer si la consigne vous est donnée, en prenant l'habitude d'évacuer vite
- Ne pas aller chercher son véhicule à l'école, ils y sont en sécurité
- Ne pas téléphoner sauf pour appeler les secours afin de ne pas encombrer les lignes

Après l'évènement

- Faire rapidement une déclaration à l'assurance et ne rien jeter avant le passage d'un expert
- Ne pas remonter par les éléments basés en cas qui restent dans les congélateurs et réfrigérateurs
- Mettre son appartement
- Débrancher le sé à l'eau de javal
- Changer les que possible
- Ne pas utiliser son l'eau de robinet, elle peut être polluée
- Attendre l'avis d'un médecin avant de rétablir le courant

Les gestes qui sauvent en cas de mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou sous-sol. Il en existe plusieurs types tels que les glissements, les effondrements de sol. Ils sont généralement causés par la nature et la disposition des couches géologiques ou par l'érosion, particulièrement sur la côte.

Avant l'évènement

- S'informer en mairie des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Être vigilant aux signes précurseurs : fissures dans le sol ou les murs, poteaux penchés, etc...
- En cas de signes précurseurs importants, évacuer votre logement en évitant le gaz et l'électricité et en évacuant les autorités

Pendant l'évènement

- Évacuer la radio pour avoir les consignes des autorités
- Dans un bâtiment, en cas d'effondrement de chute de pierres ou de glissement de terrain, s'allonger sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres
- En cas d'effondrement de sol, évacuer les bâtiments
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas revenir sur ses pas
- N'allor pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité
- Ne téléphoner pas sauf pour appeler les secours pour ne pas encombrer les lignes

Erosion d'une côte sableuse

Chutes de blocs

ACTION 3.01 : POURSUIVRE ET HARMONISER L'ÉLABORATION DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS) DES COMMUNES ET ASSURER UNE COORDINATION INTERCOMMUNALE DES PCS

01 ÉVÉNEMENT



02 INFORMATION d'un événement émanant



DES SYSTÈMES DE VIGILANCE



DES AUTORITÉS



DES SERVICES OU D'UN TÉMOIN

03 ÉVALUATION de la situation



MAIRE OU ÉLU D'ASTREINTE



LA SITUATION PEUT-ELLE ENTRAÎNER DES RISQUES POUR LA POPULATION ?

04 ACTIVATION du PCS



NON

FIN



OUI

ACTIVATION DU PCS



de la population

ALERTE

de l'équipe communale et des personnes ressources

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

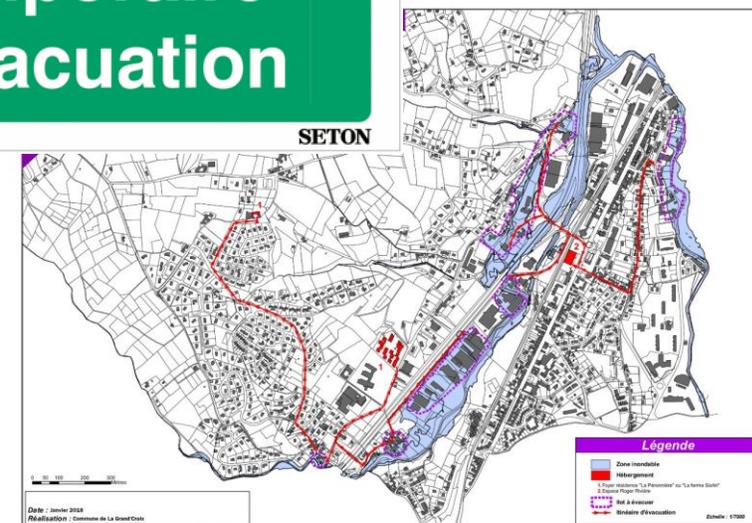
- Prévoit la réponse opérationnelle en cas de crise
- Organise les secours pour mettre à l'abri la population



www.seton.eu

Refuge temporaire d'évacuation

SETON



Légende

Zone Inondable

Hébergement

Equipement 'La Protection' ou 'La Bonne Solu'

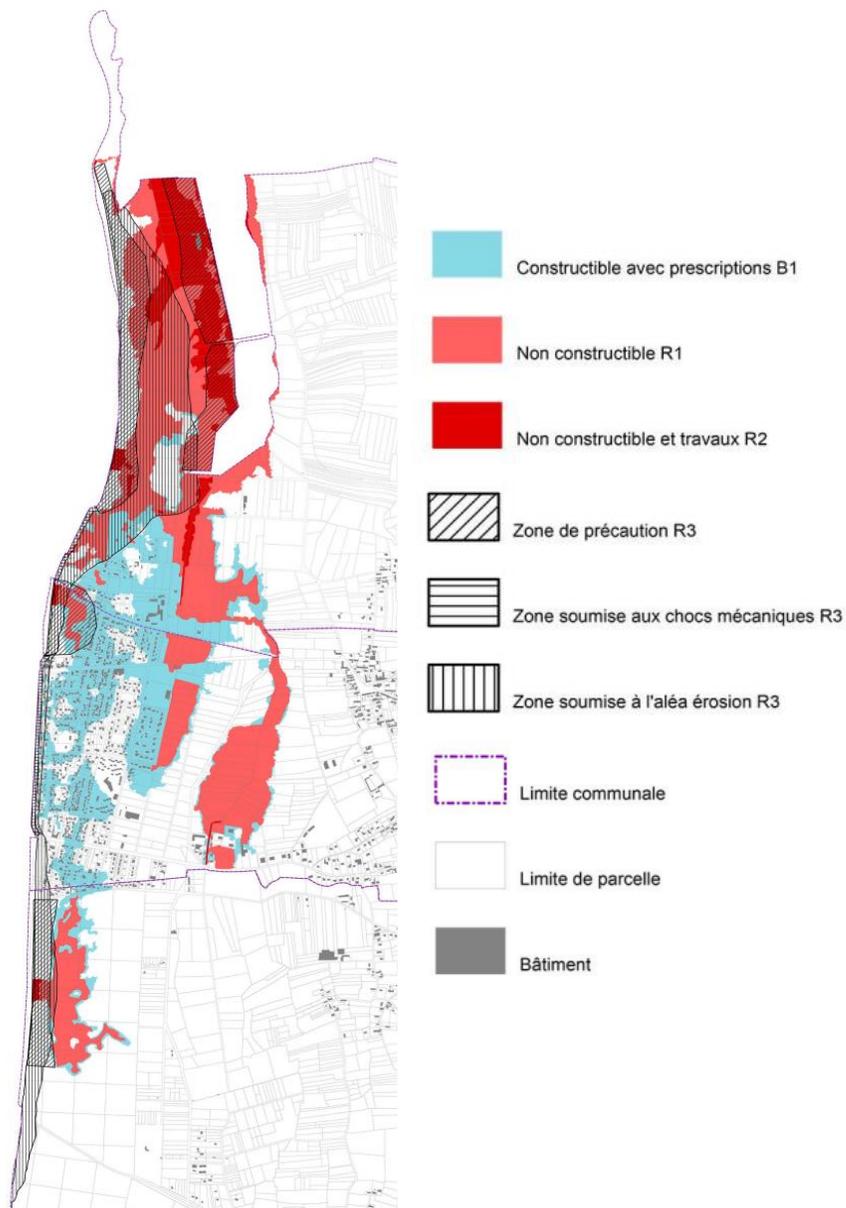
Espace Refuge

Ref à évacuer

Secteur d'évacuation

Echelle : 1/1000

ACTION 5.01 : Conseil et ingénierie pour le montage d'opérations de réduction de la vulnérabilité des enjeux existants situés dans le PPRI et PPRL



Plan de Prévention des Risques Littoraux – PPRL

Document établi par l'Etat qui régit l'utilisation des sols exposés à des risques d'inondations

Prescription de travaux obligatoire par le PPRL

- Biens à usages - "habitation" ou "activité professionnelle" en zone R
- Biens situés en zone R : bande de précaution, choc mécanique, érosion

Objectif

Protection des personnes et des biens situés dans les zones littorales à risque

Action co-pilotée par



ANNOVILLE



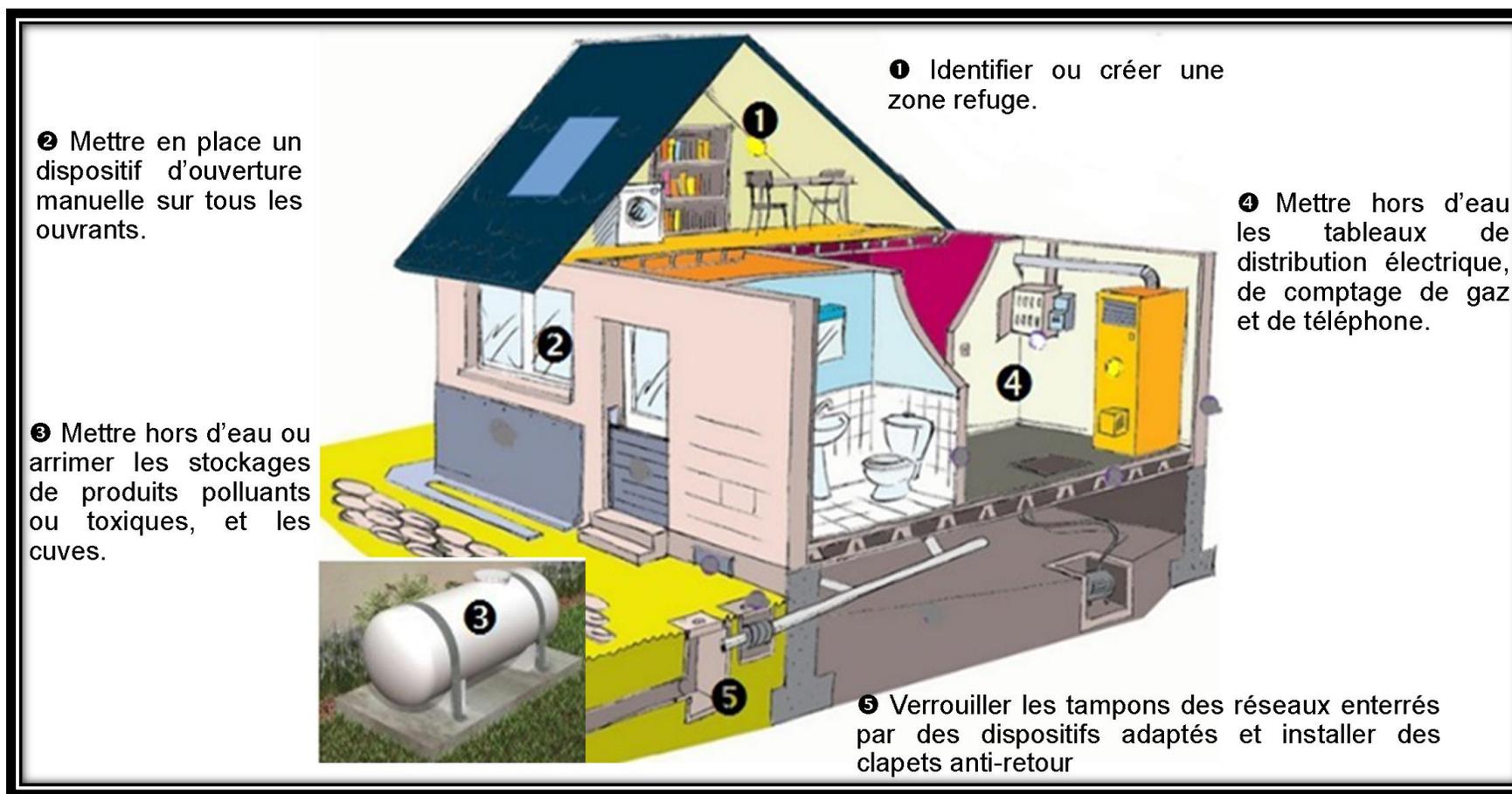
ACTION 5.01 : Conseil et ingénierie pour le montage d'opérations de réduction de la vulnérabilité des enjeux existants situés dans le PPRI et PPRL

Réalisation du diagnostic de votre habitation

Demande de devis pour la réalisation des travaux

Demande de subvention

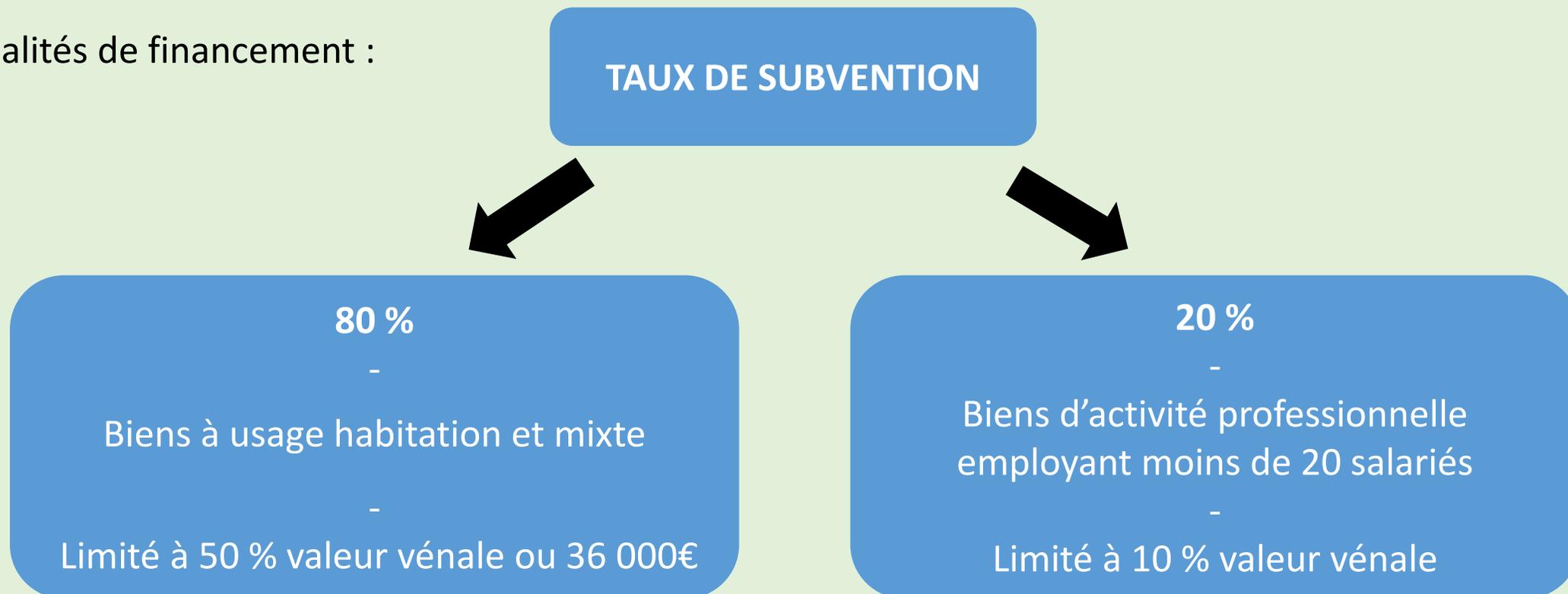
Réalisation des travaux



ACTION 5.01 : Conseil et ingénierie pour le montage d'opérations de réduction de la vulnérabilité des enjeux existants situés dans le PPRI et PPRL

- Travaux de mise en conformité des biens s'imposent :
 - à compter de la date d'approbation du PPRL : le 22 décembre 2015
 - dans la limite de 10 % de la valeur vénale

- Modalités de financement :



RÉTROPLANNING ET BILAN D'AVANCÉ OPÉRATIONNEL

Action	2020				2021				2022				2023				2024				2025				2026				Avancée opérationnelle à fin 2021	Avancée opérationnelle à mi 2022		
	T1	T2	T3	T4																												
1.01																															80%	100%
1.02																															50%	90%
1.05																															0%	20%
1.06																															10%	40%
1.07																															30%	50%
1.08																															0%	5%
1.09																															0%	10%
1.10																															0%	5%
2.01																															25%	25%
2.02																															40%	45%
3.01																															20%	50%
3.02																															0%	0%
4.01																															10%	40%
5.01																															5%	40%
5.04																																
6.01																															0%	10%
7.01																															0%	25%
7.02																																
7.03																															100 %	100 %

Merci pour votre attention

